



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023

L'An deux mil vingt-trois, le dix mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trois mars deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS.

Etaient absents :

M. Guy DOEUFF, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT,
Mme Marie-José TOULLEC, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX,
Mme. Florence LE MEUR, excusée
M. Frédéric GUELT, excusé a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL,
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA,
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN.
M. Rayan LE CALLOCH, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu Mme. Marie DUIGOU comme secrétaire.

DEL10.03.2023-005 : Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Dans le cadre de la préparation du budget 2023, il appartient, comme chaque année, au Conseil municipal, de débattre des orientations budgétaires.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent ce qui sera affiché dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la Commune.

Il vise à éclairer la préparation du budget qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal le 7^{er} avril prochain.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2023 ;

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2023 organisée en son sein.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX

COMMUNE DE BANNALEC

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

ELEMENTS DE CONTEXTE

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape essentielle du calendrier financier des communes. Il est prévu par le deuxième alinéa de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées au règlement intérieur [...]* ». Par ailleurs, le rapport adressé au conseil à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne sur le site internet de la commune. La production de ce rapport constitue une condition de légalité de l'adoption du budget.

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire.

Le DOB a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant à l'assemblée délibérante les informations permettant à ses membres d'exercer de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

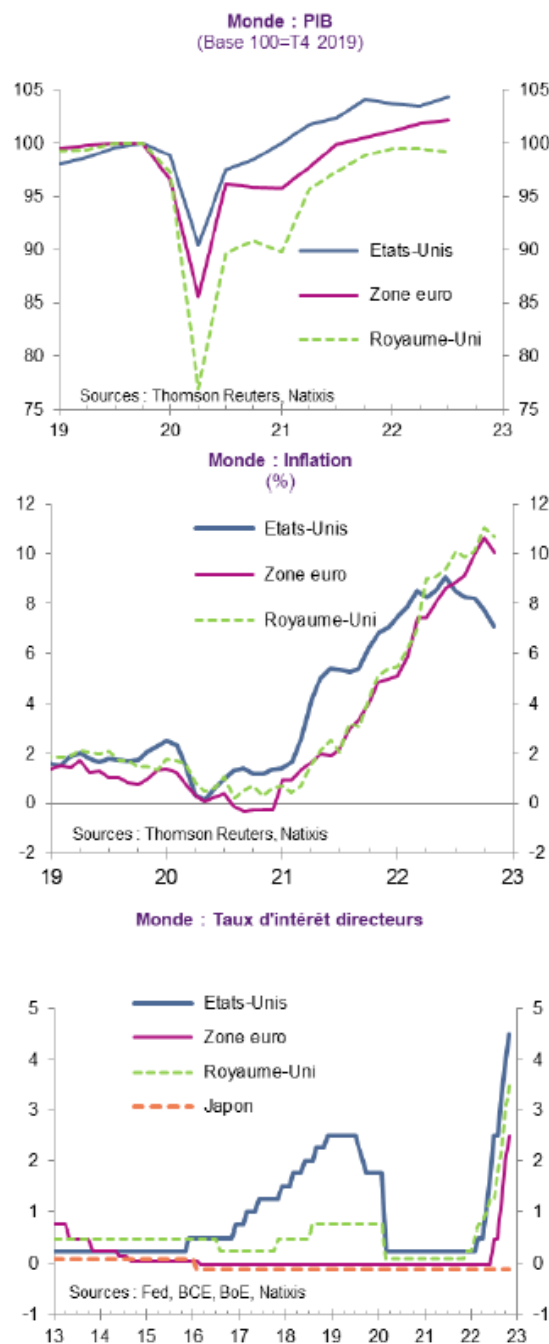
I – Environnement macroéconomique et situation des finances de l'Etat

Source : Caisse d'Epargne – Support à la préparation de votre DOB – version de janvier 2023

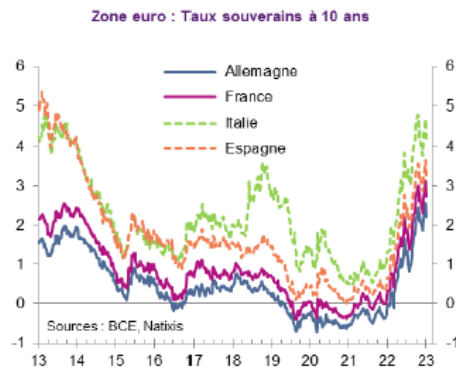
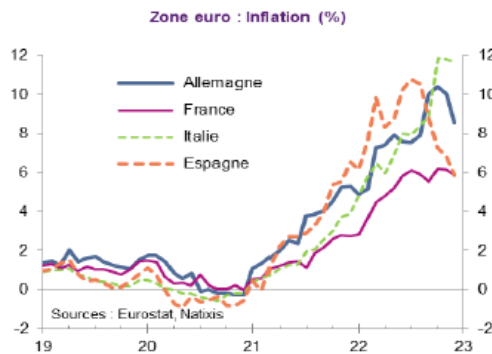
Dans le monde entier, l'inflation atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande, l'offre étant contrainte à court-terme dès lors que sa faiblesse résulte de pénuries énergétiques. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement sans décrochage violent. En zone euro, le PIB a ainsi ralenti de +0.3% T/T au T3 après +0.8% au T2 (T : trimestre).

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone euro, l'inflation a atteint 10.6% en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9.2% en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint un pic de 11.1% en octobre, le Brexit s'ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques. Aux Etats-Unis, où la Réserve

fédérale a relevé 7 fois le taux des fonds fédéraux depuis mars 2022, l'inflation s'est infléchie en juillet, refluant de 9.1% en juin à 6.5% en décembre. Mais jusqu'ici, les prix des composantes sous-jacentes n'ont toujours pas montré de signe de ralentissement. En conséquence, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) est toujours en hausse atteignant 5.7% aux Etats-Unis et 6.9% en zone euro en décembre ou encore 6.3% au Royaume-Uni en novembre. Conjugué à un environnement macro-financier mondial incertain, le durcissement de la politique monétaire de la réserve fédérale a participé à la forte appréciation du dollar américain en 2022. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

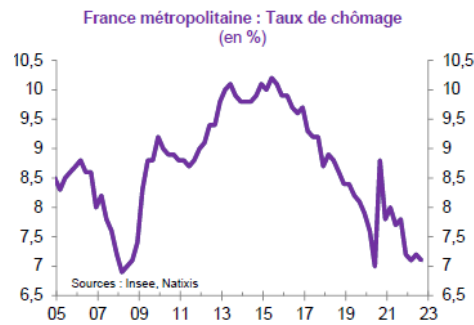


La zone euro a fait face aux répercussions du conflit en Ukraine en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui n'a pu se faire que de manière limitée et coûteuse. L'envolée de l'inflation cumulée au durcissement des conditions monétaires a conduit à un ralentissement de l'activité économique. La consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente car ils ont pu puiser dans leur épargne pour contrer la perte de revenu disponible brut réel, leur taux d'épargne revenant au niveau pré-pandémique. Jugeant durable l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE a débuté la remontée de ses taux en juillet.



Concernant la France, contrairement aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation adoptées par le gouvernement (boucliers tarifaires, remise carburants...), la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone euro (sur 2022 la France a connu une inflation de 5.2% contre 8.9% en moyenne dans la zone euro). Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2.5% en moyenne en 2022.

Un marché du travail sous tension. Depuis 2021, le dynamisme du marché du travail ne cesse pas de surprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité avaient dépassé leur niveau d'avant la pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis 2019 dont près d'un tiers en raison de l'essor des contrats d'apprentissage. Les secteurs où l'on constate le plus de création d'emplois sont : les services aux entreprises, le commerce et l'information et la communication. Le taux de chômage en France est passé de 8.8% au T2 2020 à 7.1% au T3 2022, niveau où il est quasiment stable depuis un an. Il a connu une légère baisse en fin d'année (7%). En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas. A la fin de l'année 2022, 83% des entreprises de la construction connaissaient des difficultés de recrutement tout comme 65% des entreprises dans l'industrie manufacturière et 62% dans les services.



La crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques. Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9% en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5% en 2022 après 6.5% en 2021.

Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5% du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111.2% du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56.9%.

La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne associée au ralentissement économique à l'œuvre devrait peser sur les finances publiques. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

		2021	2022p	2023p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5,0	-5,0
Dette publique	% du PIB	112,8	111,6	111,2
Ratio de dépense publique	% du PIB	58,4	57,7	56,9
Taux de prélèvements obligatoires	% du PIB	44,3	45,2	44,9
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0

Sources : PLF 2023, Natixis

II – Principales mesures de la loi de finances pour 2023

Outre les dispositions prises pour faire face à la facture énergétique, les principales mesures de la loi de finances pour 2023 concernant les communes sont les suivantes.

A – Dotations de l'Etat et FCTVA.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) a été fixée à 26.9 milliards d'euros pour 2023. Après douze années de gel ou de baisse, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales augmentent ainsi de 320 millions d'euros par rapport à 2022. La décision du Gouvernement de revenir sur l'amputation de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) explique notamment cette augmentation de dotations. 95% des collectivités verront leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023 grâce à cette enveloppe supplémentaire.

La dotation de solidarité rurale est un élément de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Elle est destinée à compenser certaines charges et à tenir compte de certains aspects économiques des territoires (patrimoine, revenus de la population, pression fiscale etc...).

Jusqu'à présent la Commune de Bannalec est éligible aux trois parts de la DSR :

- La part socle (ou péréquation) ;
- La part bourg-centre, que Bannalec perçoit parce qu'elle est un ancien chef-lieu de canton et qui vise à compenser les charges de centralité en milieu rural ;
- La part cible qui « cible » les 10 000 communes qui ont le plus besoin de la péréquation nationale (en fonction d'un indice synthétique)

La loi de finances pour 2023 prévoit une croissance de 200 millions d'euros de la DSR cette année. C'est le Comité des finances locales (CFL, instance nationale composée d'élus) qui a la charge de répartir les évolutions entre les trois parts de la DSR. La loi encadre assez étroitement l'affectation de cette enveloppe supplémentaire : la part de la progression de la DSR allouée à la fraction péréquation (qui bénéficie à 33 000 communes) ne peut être inférieure à 60%. Cela représente près de 109 millions d'euros après détermination de la quote-part de la DSR communes d'outremer.

Il revenait donc au comité de décider de la ventilation des 40% restants entre les fractions de la dotation. Lors de sa réunion du 14 février 2023, il a donné la priorité aux bourgs-centres. Au nombre de 4 177 en 2022, ces communes percevront une fraction de DSR en hausse globale de 54 millions d'euros. Les 10 000 communes rurales les plus modestes auront, elles, une hausse de 18.1 millions d'euros de la DSR cible. Ce choix marque une rupture avec les années antérieures, lesquelles voyaient le CFL attribuer 45% de la progression à la DSR cible à égalité avec la fraction bourg-centre.

Sur la base de la réforme des indicateurs de la richesse fiscale des collectivités, potentiel fiscal et financier, effort fiscal, menée en loi de finances pour 2021, de nouvelles ressources (comme les droits de mutation) ont été introduites dans les indicateurs. La loi de finances pour 2023 a neutralisé pour cette année, comme en 2022, les effets de cette prise en compte de nouveaux indicateurs sur la dotation forfaitaire.

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), s'élève à 6.7 milliards d'euros en 2023 (en hausse de 200 millions d'euros soit 3.1% par rapport à 2022).

B – Révision des valeurs locatives

Les bases des impôts directs locaux sont calculées à partir des valeurs locatives cadastrales des biens immobiliers. Initialement prévue pour 2023, la réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels est repoussée de deux ans, en 2025. Le calendrier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est également reporté de deux ans. Leur intégration dans les bases d'imposition ne serait pas effective en 2026 mais en 2028.

III – Les relations financières entre la Commune et Quimperlé communauté

En fin d'année 2022, les débats financiers entre Quimperlé communauté et ses communes membres se sont concentrés sur la question du partage du produit de la taxe d'aménagement rendu obligatoire par la loi de finances pour 2022. Le produit de cette taxe a pour fait générateur la construction de nouveaux bâtiments ou accessoires à ces bâtiments et pour finalité le financement des infrastructures et aménagements nécessaires. Il est aujourd'hui intégralement perçu par les communes. Avec la seconde loi de finances rectificative pour 2022, ce partage redevient facultatif et dépendra d'accords locaux traduits dans les pactes financiers et fiscaux.

Ce sera donc un des sujets abordés dans le cadre de l'élaboration du pacte financier et fiscal du Pays de Quimperlé au cours du premier semestre 2023. Le plus probable est que, comme cela avait été évoqué lors du transfert des zones d'activités économiques communautaires, la taxe d'aménagement produite sur ces zones soit intégralement reversée à Quimperlé communauté. Parmi les autres sujets qui peuvent être traités par ce pacte, le partage de la taxe foncière et notamment du foncier économique ne faisant pas consensus, il ne figurera vraisemblablement pas dans le texte final.

IV – Deux points de vigilance, l'un sur les recettes, l'autre sur les dépenses

A – La part cible de la dotation de solidarité rurale (DSR Cible)

Au cours de la dernière décennie, la DSR cible a été très dynamique : son montant décuplé pour atteindre plus de 230 000 € en 2022. C'est ce qui a permis de faire face à une augmentation des dépenses et à une baisse des dotations perçue par ailleurs (contribution au redressement des finances publiques).

La situation de Bannalec au regard de l'éligibilité à la DSR cible s'est dégradée au cours des dernières années :

	2018	2019	2020	2021	2022
Rang DSR Cible	7 566	7 613	7 667	8 502	9 436

Seules les 10 000 premières communes percevant cette part, cela laisse craindre une perte d'éligibilité prochaine. Le calendrier de publication des dotations des communes fixe au 4 avril prochain la date à laquelle nous saurons ce qu'il en est pour 2023. S'il est vraisemblable que cette dotation ne concerne plus Bannalec d'ici quelques années, l'analyse prospective que nous avons réalisée laisse penser que la commune serait encore éligible cette année.

B – L'augmentation considérable des dépenses d'électricité et de gaz

1) Contexte

Le marché public de fourniture en électricité et en gaz piloté par le syndicat d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) pour les collectivités de notre département arrivait à son terme au 1^{er} janvier 2023. Il fallait donc le renouveler au cours de l'été 2022 qui contrairement à ce qui est presque constamment observé a été le pire moment de l'année d'un point de vue économique.

Le résultat nous a été donné à l'automne par des courriers du SDEF.

Pour l'électricité :

Nom du membre	Nbre de points de livraison pris en compte dans l'analyse	Consommation (MWh)	Tarif 2022 (€ TTC)	Tarif 2023 (€ TTC)	Ecart 2022 – 2023 €	Ecart 2022 – 2023 %
COMMUNE DE BANNALEC	75	746 MWh	136 289 €	464 617 €	328 328 €	241 %

Et pour le gaz :

Nom du membre	Nombre de points de livraison pris en compte dans l'analyse	Consommation (MWh)	Tarif 2022 (€TTC)	Tarif 2023 (€TTC)	Ecart 2022 – 2023 €	Ecart 2022 – 2023 %
COMMUNE DE BANNALEC	12	737 MWh	47 908 €	223 906 €	175 998 €	367 %

Soit, à consommation constante, une augmentation de 524 326 € ce qui, au regard de nos capacités de financement est considérable même si Bannalec, du fait de choix tels que la réalisation d'un réseau de chaleur bois-énergie est moins impactée que d'autres communes.

2) Mesures correctives

a) Le plan de sobriété énergétique

N'ayant pas de prise sur les coûts unitaires de l'énergie qu'elle consomme, la commune de Bannalec s'est dotée d'un plan de sobriété ambitieux visant, pour 2023, à une réduction de 20% de ses consommations d'électricité et de gaz par rapport à 2021. Elle l'a accompagné d'une procédure de suivi systématique des 20 points de consommations les plus importants.

b) L'impact local des mesures nationales

L'Etat a institué trois systèmes visant à atténuer les effets de la crise énergétique : le bouclier tarifaire, l'amortisseur électricité, et le filet de sécurité.

- Le bouclier tarifaire concerne les communes ayant un budget de fonctionnement inférieur à 2 millions d'euros et des services composés de moins de dix agents. Bannalec n'est donc pas concernée.
- La commune est éligible amortisseur électricité. Son impact ramène la prévision en matière d'électricité à :

Nom du membre	Nombre de points de livraison	Consommation (MWh)	Tarif 2022 (€ TTC)	Tarif 2023 (€ TTC)	Ecart 2022 – 2023 €	Ecart 2022 – 2023 %
COMMUNE DE BANNALEC	75	746 MWh	136 289 €	315 910 €	179 621 €	132 %

Ce qui ramène le surcoût prévisionnel à 355 619 €.

- Bannalec peut également prétendre au filet de sécurité établi par la loi de finances pour 2023. Les prévisions intègrent un versement de 50 000 € à ce titre en fin de l'année 2023 et le versement du solde de 50 000 € à la fin du premier trimestre de 2024.

La prospective financière de la Commune prévoit une baisse des coûts de l'énergie dans les prochaines années mais pas un retour à ce que nous avons connu jusqu'à cette année.

*

* *

Analyse rétrospective

1. BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Réalisations 2022

Dépenses	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation
Opérations réelles	4 666 169,33	4 322 305,31	92,63%
011 Charges à caractère général	1 439 947,00	1 247 191,89	86,61%
012 Charges de personnel	2 563 500,00	2 552 364,86	99,57%
014 Atténuations de produits	11 000,00	9 561,00	86,92%
022 Dépenses imprévues	5 007,33	-	
65 Autres charges de gestion courante	546 950,00	431 248,34	78,85%
66 Charges financières	78 000,00	70 369,40	90,22%
67 Charges exceptionnelles	13 800,00	4 832,17	35,02%
68 Dotations provisions dépréciations	7 965,00	6 737,65	84,59%
Opérations d'ordre	657 450,00	269 248,91	40,95%
042 Ordre de transferts entre section			
<i>Amortissement</i>	256 000,00	247 798,91	96,80%
<i>Ecritures de cessions</i>	21 450,00	21 450,00	100,00%
023 Virement section d'investissement	380 000,00		
TOTAL DEPENSES	5 323 619,33	4 591 554,22	86,25%

Pour mémoire, taux de réalisation 2021 : 85,03 %

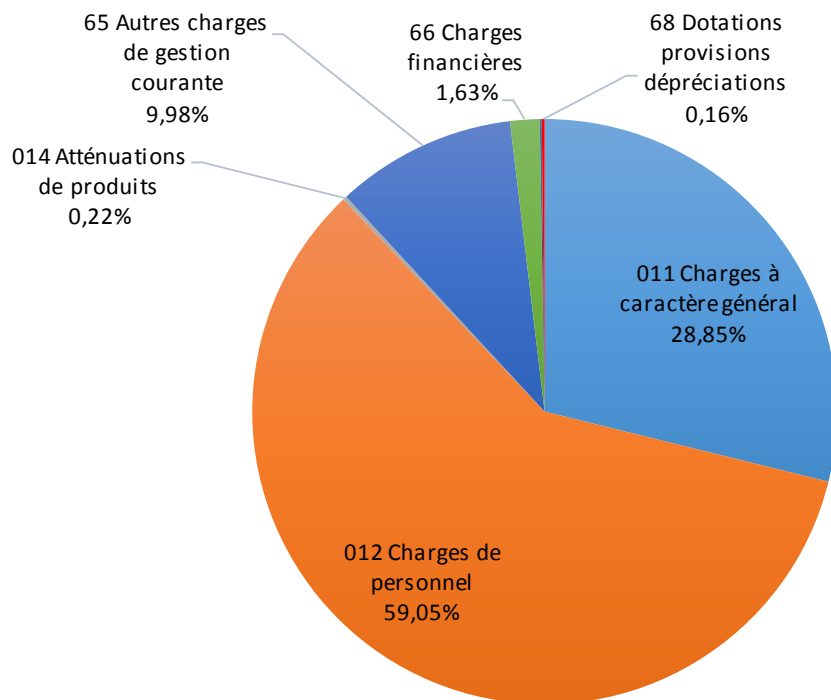
Recettes	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation
Opérations réelles	5 291 615,44	5 465 000,34	103,28%
70 Produits des services	325 974,94	334 021,32	102,47%
73 Impôts et taxes	3 331 725,00	3 403 289,17	102,15%
74 Dotations subventions participations	1 460 572,00	1 526 170,70	104,49%
75 Autres produits gestion courante	55 000,00	56 742,18	103,17%
76 Produits financiers	-	5,49	
77 Produits exceptionnels	34 343,50	82 704,15	240,81%
013 Atténuation de charges	84 000,00	62 067,33	73,89%
Opérations d'ordre	32 003,89	29 310,82	91,59%
722 Travaux en régie	30 000,00	27 306,93	91,02%
777 Quote-part des subventions	1 623,89	1 623,89	100,00%
7761 Différences/réalisations transférée	380,00	380,00	
TOTAL RECETTES	5 323 619,33	5 494 311,16	103,21%

Pour mémoire, taux de réalisation 2021 : 103,40 %

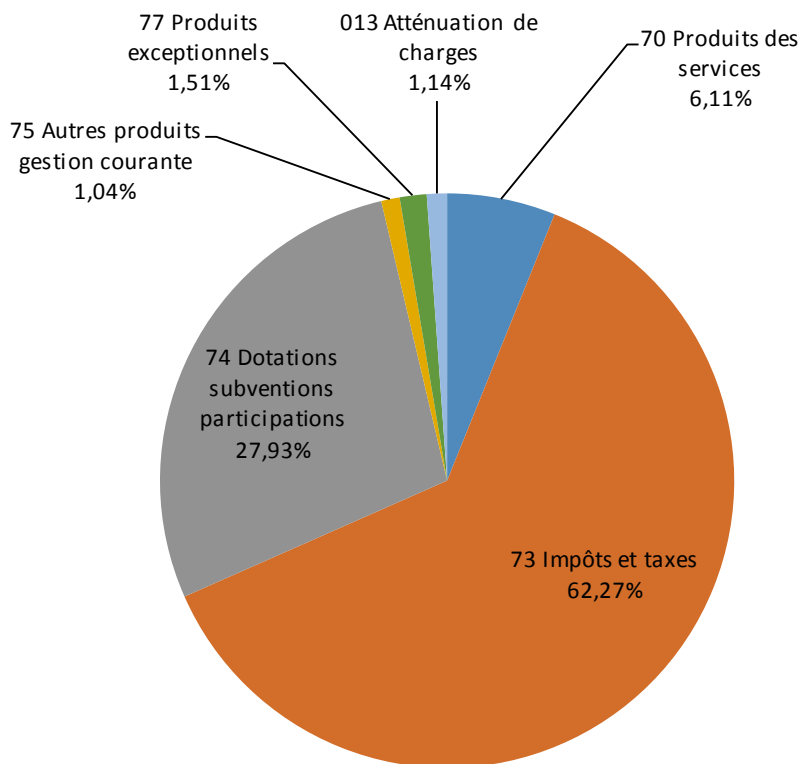
Résultat de clôture :

902 756,94 €

Dépenses réelles de fonctionnement 2022

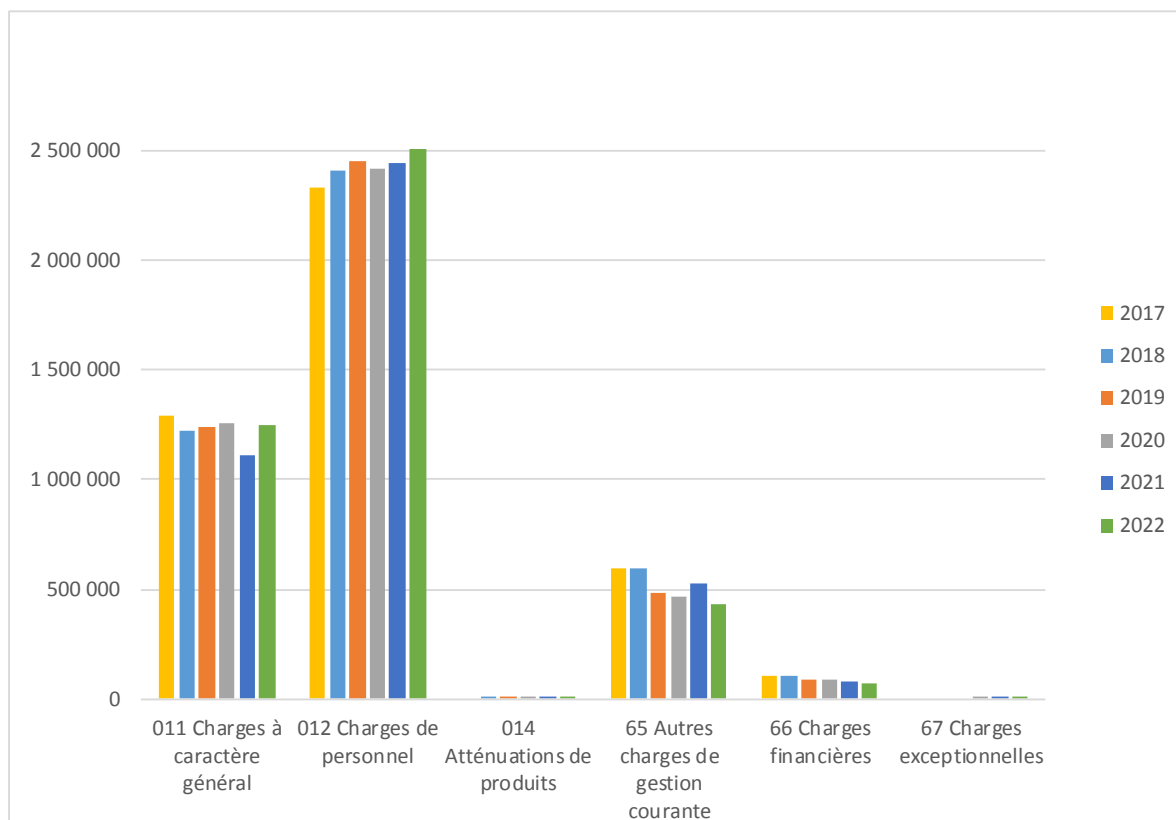


Recettes réelles de fonctionnement 2022

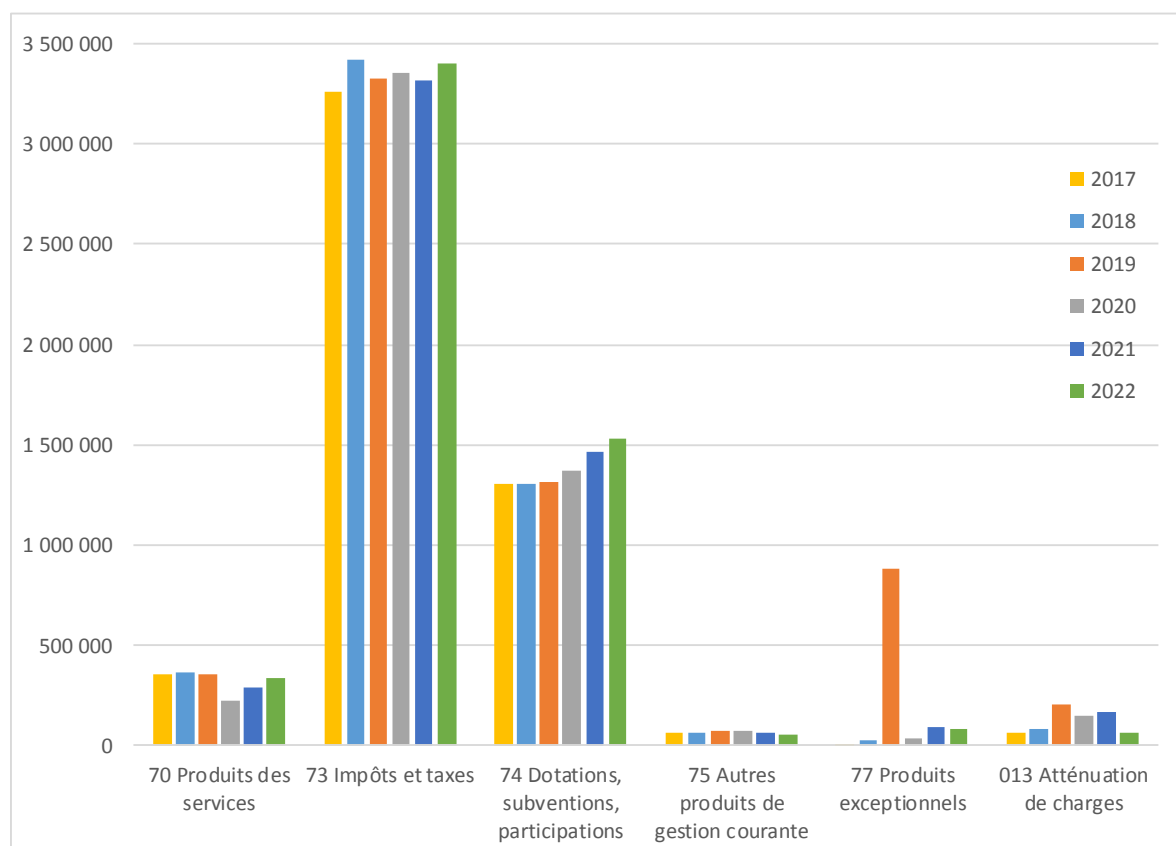


Evolution des dépenses et des recettes de 2017 à 2022							Evolution 2022 / 2021
Dépenses	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Opérations réelles	4 326 660,30	4 345 179,40	4 440 457,86	4 234 946,24	4 163 779,87	4 322 305,31	3,81%
011 Charges à caractère général	1 295 437,14	1 225 718,95	1 237 552,10	1 256 196,14	1 108 409,81	1 247 191,89	12,52%
012 Charges de personnel	2 329 950,32	2 412 044,44	2 452 896,32	2 416 189,66	2 446 071,28	2 552 364,86	4,35%
014 Atténuations de produits		4 767,00	6 804,00	7 921,00	8 119,00	9 561,00	17,76%
65 Autres charges de gestion courante	596 444,44	599 805,50	482 739,70	463 275,62	523 366,49	431 248,34	-17,60%
66 Charges financières	104 740,76	102 808,51	90 739,27	90 011,94	77 468,27	70 369,40	-9,16%
67 Charges exceptionnelles	87,64	35,00	169 726,47	1 351,88	345,02	4 832,17	
68 Dotations provisions, dépréciation						6 737,65	
Opérations d'ordre	189 873,27	165 440,26	1 271 791,10	213 555,59	286 775,74	269 248,91	-6,11%
Amortissement - Opérations de cession	189 873,27	165 440,26	1 271 791,10	213 555,59	286 775,74	269 248,91	-6,11%
TOTAL DEPENSES	4 516 533,57	4 510 619,66	5 712 248,96	4 448 501,83	4 450 555,61	4 591 554,22	3,17%
Evolution	7,45%	-0,13%	26,64%	-22,12%	0,05%	3,17%	
Recettes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021 / 2020
Opérations réelles	5 045 425,93	5 266 453,29	6 150 965,99	5 213 565,16	5 391 598,15	5 465 000,34	1,36%
70 produits des services	354 252,16	364 839,81	350 952,08	227 122,93	292 208,62	334 021,32	14,31%
73 Impôts et taxes	3 264 228,18	3 425 542,90	3 328 752,08	3 360 406,02	3 316 396,88	3 403 289,17	2,62%
74 Dotations, subventions, participations	1 301 672,26	1 301 867,41	1 317 721,61	1 373 764,96	1 464 359,64	1 526 170,70	4,22%
75 Autres produits de gestion courante	60 763,87	64 653,97	68 051,94	74 630,53	60 130,90	56 742,18	-5,64%
76 Produits financiers					18,17	5,49	-69,79%
77 Produits exceptionnels	5 588,29	25 524,60	882 617,89	34 213,72	95 559,55	82 704,15	-13,45%
013 Atténuation de charges	58 921,17	84 024,60	202 870,39	143 427,00	162 924,39	62 067,33	-61,90%
Opérations d'ordre	29 884,21	77 386,50	206 491,17	29 991,42	20 603,32	29 310,82	42,26%
042 Opérations d'ordre de transferts entr	2 200,00	2 200,00	2 200,00	-	5 089,29		-100,00%
722 Travaux en régie	27 684,21	75 186,50	29 999,92	29 991,42	15 514,03	27 306,93	76,01%
7761 Différences sur réalisations			174 291,25			380,00	
777 Quote part des subv. d'invest.						1 623,89	
TOTAL RECETTES	5 075 310,14	5 343 839,79	6 357 457,16	5 243 556,58	5 412 201,47	5 494 311,16	1,52%
Evolution	3,80%	5,29%	18,97%	-17,52%	3,22%	1,52%	

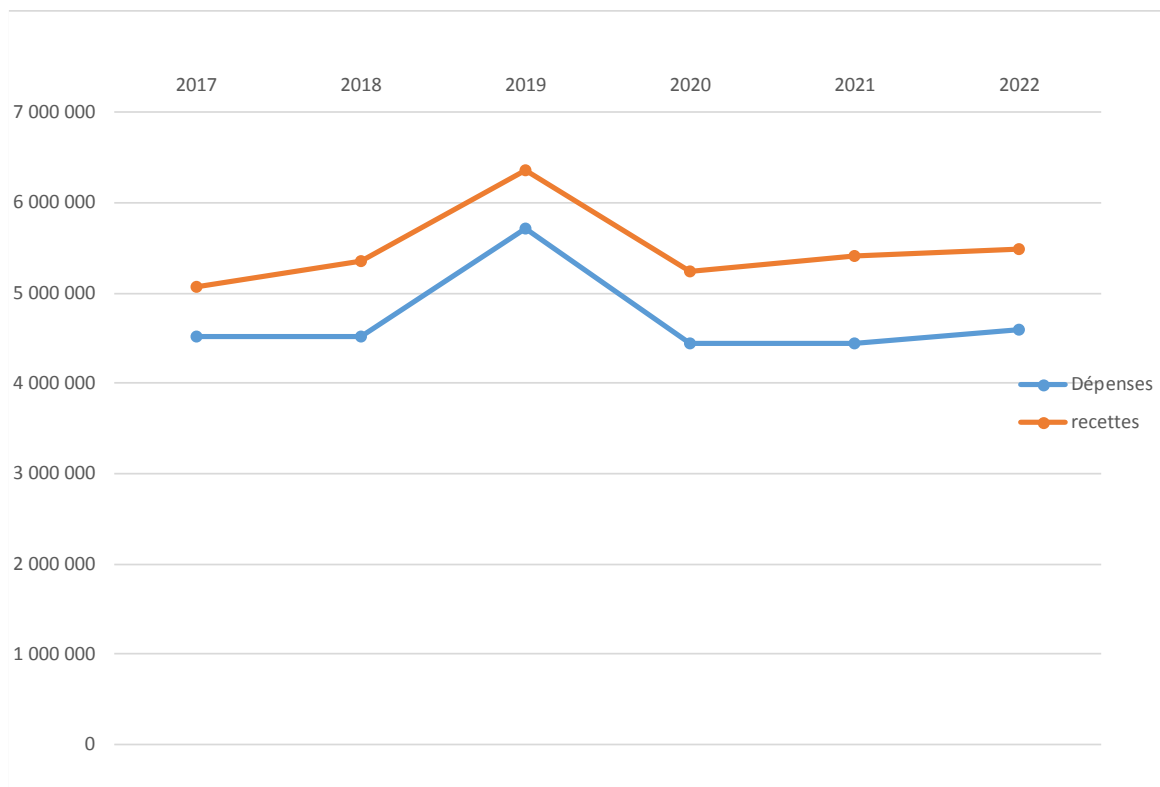
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2017-2022



Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2017-2022



Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2017 à 2022



Dépenses réelles 2022 : 4 322 305,31

011 charges à caractère général 1 247 191,89
012 charges de personnel 2 552 364,86
014 Atténuations de produits 9 561,00
65 Autres charges de gestion courante 431 248,34
66 Charges financières : 70 369,40
67 Charges exceptionnelles : 4 832,17
68 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : 6 737,65
Epargne brute 2022 : 1 142 695,03

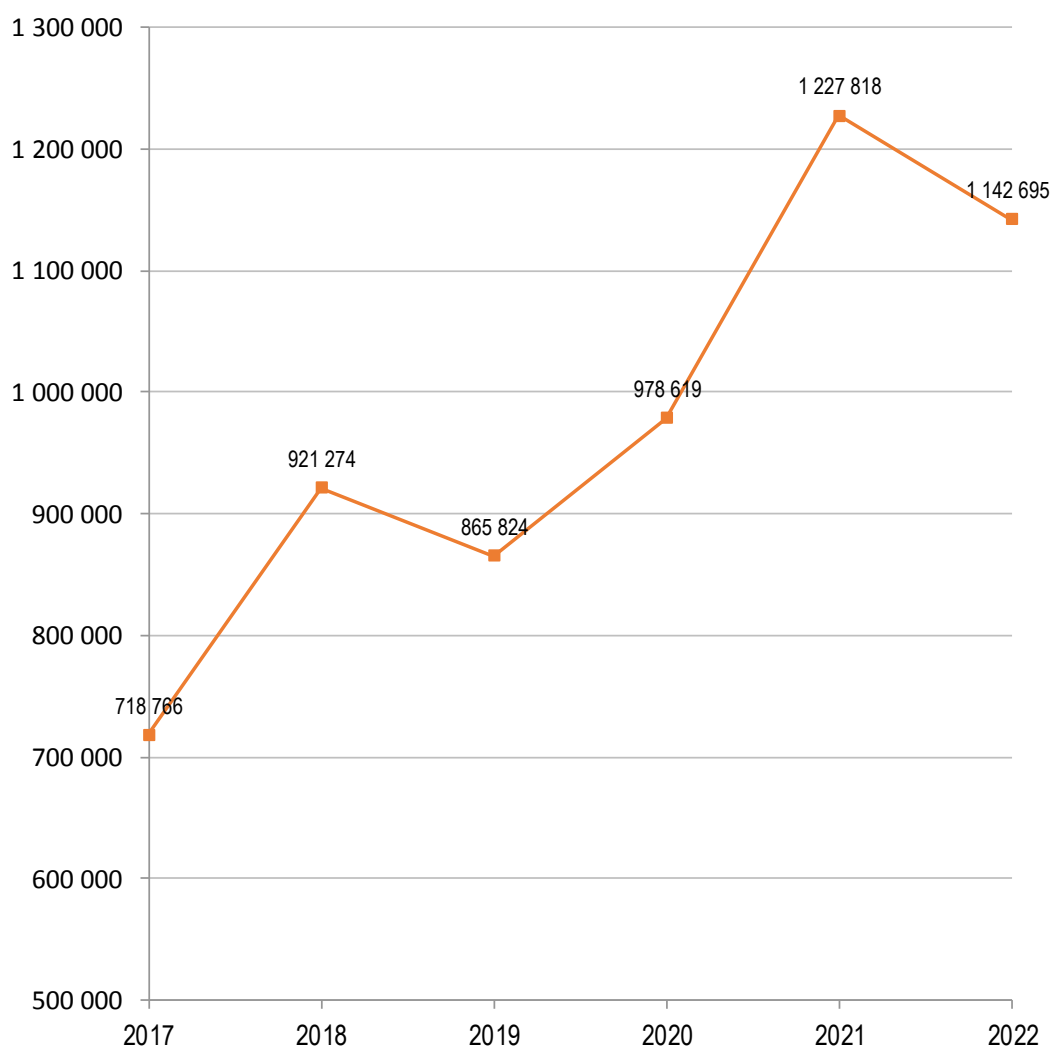
Recettes réelles 2022 : 5 465 000,34

70 Produits des services : 334 021,32
73 Impôts et taxes 3 403 289,17
74 Dotations, subventions et participations : 1 526 170,70
013 Atténuation de charges : 62 067,33
75 76 et 77 139 451,82

Evolution de l'épargne brute 2017-2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rec réelles	5 045 425,93	5 266 453,29	5 306 282,16	5 213 565,16	5 391 598,15	5 465 000,34
Dép réelles	4 326 660,30	4 345 179,40	4 440 457,86	4 234 946,24	4 163 779,87	4 322 305,31
Epargne brute	718 765,63	921 273,89	865 824,30	978 618,92	1 227 818,28	1 142 695,03

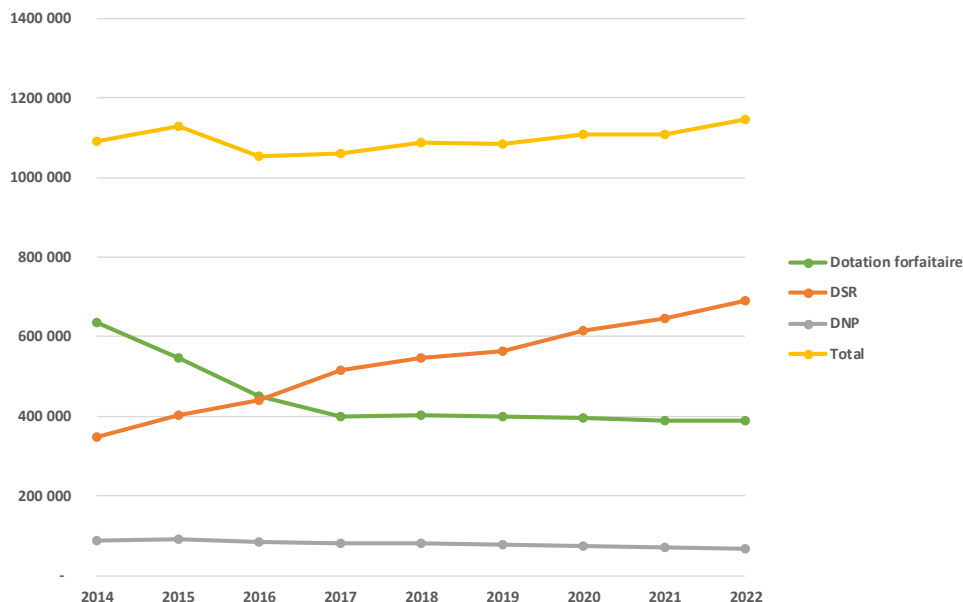
Evolution de l'épargne brute 2017 - 2022



Evolution des dotations de l'Etat

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	634 794	545 952	449 224	399 884	401 379	399 018	397 673	390 052	389 596
DSR	348 393	403 290	441 860	514 252	547 095	564 100	615 447	645 974	689 949
DNP	86 382	92 646	85 466	80 684	79 415	77 513	75 488	71 108	68 391
FPIC	20 853	87 063	76 244	66 726	59 489	42 672	19 717	-	-
Total	1 090 422	1 128 951	1 052 794	1 061 546	1 087 378	1 083 303	1 108 325	1 107 134	1 147 936
Evolution (n/n-1)	-2,27%	3,53%	-6,75%	0,83%	2,43%	-0,37%	2,31%	-0,11%	3,69%

Evolution des dotations de l'Etat 2014-2022



Evolution des contributions directes et des compensations

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
contributions directe	1 831 625	1 962 488	1 955 096	1 988 741	2 109 754	2 218 305	2 250 622	2 174 446	2 235 603
évolution n/n-1	1,93%	7,14%	-0,38%	1,72%	6,08%	5,15%	1,46%	-3,38%	2,81%
fiscalité reversée	919 664	919 873	923 976	928 168	916 822	748 823	735 910	727 863	711 986
évolution n/n-1	0,07%	0,02%	0,45%	0,45%	-1,22%	-18,32%	-1,72%	-1,09%	-2,18%
compensation TH,TP	144 338	142 031	110 873	131 829	130 161	135 578	141 768	182 780	170 656
évolution n/n-1	-7,81%	-1,60%	-21,94%	18,90%	-1,27%	4,16%	4,57%	28,93%	-6,63%
TOTAL	2 895 627	3 024 392	2 989 945	3 048 738	3 156 737	3 102 706	3 128 300	3 085 089	3 118 245
EVOLUTION TOTALE	0,81%	4,45%	-1,14%	1,97%	3,54%	-1,71%	0,82%	-1,38%	1,07%

Evolution des bases d'imposition

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH	6 380 689	6 677 155	6 496 436	6 567 814	6 699 046	6 996 136	7 194 913	640 007	634 210
évolution TH (n/n-1)	2,68%	4,65%	-2,71%	1,10%	2,00%	4,43%	2,84%	-91,10%	-0,91%
TFB	4 963 906	5 137 599	5 269 863	5 391 786	5 527 074	5 894 196	5 886 018	5 431 390	5 599 025
évolution TFB (n/n-1)	1,77%	3,50%	2,57%	2,31%	2,51%	6,64%	-0,14%	-7,72%	3,09%
TFNB	359 869	361 216	363 832	363 769	367 649	375 656	380 108	379 284	392 054
évolution TFNB (n/n-1)	0,98%	0,37%	0,72%	-0,02%	1,07%	2,18%	1,19%	-0,22%	3,37%

Evolution des taux d'imposition

	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022*	tx moyens strate (n-1)	tx moyens nationaux n
TH	14,18	14,18	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00		
FB	16,57	16,57	17,00	17,00	17,00	32,97	32,97	37,73	38,28
FNB	44,17	44,17	44,17	44,17	44,17	44,17	44,17	54,30	50,44

* Compensation de la perte de la TH par la part départementale de la taxe foncière

BUDGET GENERAL - Section de fonctionnement

Les réalisations 2022 s'élèvent, en dépenses de fonctionnement, à la somme de 4 591 554,22 €
 Les réalisations 2021 s'élèvent, en recettes de fonctionnement, à la somme de 5 494 311,16 €

Le résultat de clôture est donc de 902 756,94 €

<u>En structure, pour les dépenses</u>		<u>EVOLUTION</u>
1. les charges de personnel (chapitre 012) représentent	55,59%	4,35%
2. les charges à caractère général (chapitre 011) représentent	27,16%	12,52%
3. les "Autres charges de gestion courante" (chapitre 65) représentent	9,39%	-17,60%
4. les charges financières (chapitre 66)	1,53%	-9,16%
5. les atténuations de produits (chapitre 014)	0,21%	17,76%
6. les charges exceptionnelles (chapitre 67)	0,11%	
7. les dotations aux amort et aux provisions (chapitre 68)	0,15%	
7. les opérations d'ordre (chapitre 042)	5,86%	
<u>En structure, pour les recettes</u>		
1. les impôts et taxes (chapitre 73) représentent	61,94%	2,62%
2. les dotations, subventions et participations (chapitre 74) représentent	27,78%	4,22%
3. les produits de service (chapitre 70) représentent	6,08%	14,31%
4. les atténuations de charge (chapitre 013) représentent	1,13%	-61,90%
5. les autres produits de gestion courante (chapitre 75)	1,03%	-5,64%
6. les produits exceptionnels (chapitre 77)	1,51%	-13,45%
7. les opérations d'ordre (chapitre 042)	0,53%	

DEPENSES

Les charges de personnel (Chapitre 012) ont augmenté de 4,35 % :

Versement primes de précarité, augmentation du point d'indice, arrêts maladie en hausse avec obligation de remplacements.

Les dépenses à caractère général (Chapitre 011) ont augmenté de 12,52 % :

Hausse des dépenses d'énergie (+15%), des carburants (+29%), surcoût des matières premières et transports facturés par les fournisseurs.

D'autres postes ont également augmenté compte tenu du retour à une vie habituelle d'avant COVID.

Les charges de gestion courante (Chapitre 65) ont diminué de 17,60 % :

Cependant, il faut nuancer cette baisse car les charges ADS d'urbanisme habituellement imputées dans ce chapitre sont maintenant décomptées des attributions de compensation de Quimperlé communauté.

Il faut noter également l'absence de créances admises en non-valeur ou éteintes par rapport à 2021.

Les charges financières (Chapitre 66) "intérêts sur emprunts" ont diminué de 9,16%

Pas d'emprunt contracté depuis 2019. Un emprunt est arrivé à échéance au mois d'août 2022 + 2 en 2021 d'où la baisse des intérêts. Il est cependant à noter la tendance à la hausse des intérêts sur les emprunts à taux révisable ou indexé.

Les atténuations de produits (Chapitre 014) ont augmentées de 17,76 % :

Hausse qui concerne surtout le dégrèvement des jeunes agriculteurs (de 2795€ à 4610 €).

Les charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Peu de charges exceptionnelles en 2022.

Concerne uniquement un remboursement d'un trop perçu (suite à une erreur CAF pour l'ALSH Périscolaire 2019).

Pas d'écritures de cession extraordinaire ni d'intégration de résultats d'autres budgets.

RECETTES

Les produits des services (Chapitre 70) augmentent d'environ 14,31 % :

Retour à la vie habituelle d'avant COVID, hausse des recettes garderie, restaurant scolaire, locations de salles, abonnements médiathèque.

Les impôts et taxes (Chapitre 73) augmentent de 2,62 % :

A noter la hausse significative des produits des droits de mutation (+12,67%), la hausse observée ces dernières années poursuit sa progression.

Les produits des taxes foncières augmentent de 2,86 %, le produit de la dotation de solidarité communautaire augmente de 3 %. Baisse de l'attribution de compensation communautaire due à l'intégration des coûts dus par la collectivité pour actes d'urbanisme, informatique et prévention des risques professionnels.

Les taxes sur les pylones augmentent de 2,6 %.

Les dotations, subventions et participation (Chapitre 74) augmentent de 4,22 % :

La DGF (dotation globale de fonctionnement) est très légèrement en baisse (-0,11 %).

La dotation de solidarité rurale augmente de 6,80 %.

Diminution de la compensation au titre des exonérations de Taxe Foncière (-6,63%), baisse observée sur les propriétés bâties.

Les produits exceptionnels (Chapitre 77) sont en baisse (-13,45%) :

La baisse s'explique par une diminution des produits de cession, le montant 2021 était de 70 000 €, en 2022 il est de 21 070 €.

Les atténuations de charge (013) ont diminué de 61,90 % :

Ce chapitre concerne le remboursement d'indemnités journalières ainsi que le remboursement des décharges syndicales.

Il comprend également l'indemnisation par Quimperlé communauté du transfert des budgets EAU et ASSAINISSEMENT. La convention a pris fin au 31/12/2022 donc plus d'indemnisation à partir de 2023.

La baisse est justifiée aussi par le non versement de l'indemnisation 2022 pour la maison de l'enfance. La somme de 39 959 € sera intégrée dans le prévisionnel 2023.

RECAPITULATIF SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La clotûre du budget de fonctionnement (recettes-dépenses) est excédentaire de : 902 756,94 €

L'épargne brute (recettes réelles-dépenses réelles), aussi appelée capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à :

1 142 695,03 €. Elle est en légère diminution par rapport à 2021, avec une baisse de 6,9 %.

L'épargne nette (Epargne brute-remboursement du capital de la dette) s'élève à 661 169 €.

Section d'investissement

Réalisations 2022

Dépenses par chapitres	BP 2022	CA 2022
Opération réelles	3 262 287,18	1 410 800,68
20 Immobilisations incorporelles	120 422,14	36 910,66
204 Subventions d'équipement	118 229,44	6 752,44
21 Immobilisations corporelles	1 760 467,04	456 365,16
23 Immobilisations en cours	577 668,56	396 506,21
13 Subventions d'investissement	-	-
16 Emprunts et dettes	500 000,00	482 056,21
26 Participations et créances rattachées	500,00	-
27 Autres immobilisations financières	110 000,00	32 210,00
020 Dépenses imprévues	75 000,00	
040 opérations d'ordre	32 003,89	29 310,82
Travaux en régie	30 000,00	27 306,93
Reprise sur subvention et cession	2 003,89	2 003,89
041 opérations patrimoniales	30 000,00	1,00
2313 Constructions	30 000,00	-
2183 Matériel de bureau		1,00
21316 Equipements du cimetière		
001 Solde exécution section	-	-
TOTAL DEPENSES	3 324 291,07	1 440 112,50

Détail des opérations d'investissement

Opérations	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation	RAR 2022
114 - Matériel mobilier scolaire	32 000,00	27 583,23	86,20%	3 636,94
117 - Travaux école primaire	48 000,00	14 657,40	30,54%	15 382,08
130 - Travaux au cimetière	30 000,00	19 294,03	64,31%	-
132 - Travaux de voirie	800 000,00	320 806,29	40,10%	105 041,01
133 - Travaux urbains	160 000,00	15 560,96	9,73%	11 551,34
136 - Bâtiments communaux	160 000,00	31 412,08	19,63%	64 405,20
137 - Travaux Ecole maternelle	45 000,00	20 081,56	44,63%	5 355,00
141 - Matériel mobilier divers	100 000,00	34 612,76	34,61%	5 665,04
146 - Acquisition de terrains	45 000,00	4 626,54	10,28%	
147 - Matériel sportif	8 000,00	6 714,59	83,93%	850,80
152 - Document unique	5 000,00	-	0,00%	
158 - Acquisition matériel transport	60 000,00	43 956,00	73,26%	
163 - Travaux au stade	140 000,00	-	0,00%	82 040,00
167 - Travaux à l'église	15 000,00	-	0,00%	
175 - Acquisition d'immeuble	220 000,00	116 772,18	53,08%	32 210,00
177 - Restauration chapelles	8 000,00	-	0,00%	
192 - Gîte	10 000,00	339,20	3,39%	
197 - Cuisine centrale	40 000,00	2 846,65	7,12%	11 815,75
199 - Stade athlétisme	12 000,00	2 910,00	24,25%	
200 - Nouvelle médiathèque	329 287,18	209 938,57	63,76%	20 033,57
TOTAL	2 267 287,18	872 112,04	38,47%	357 986,73

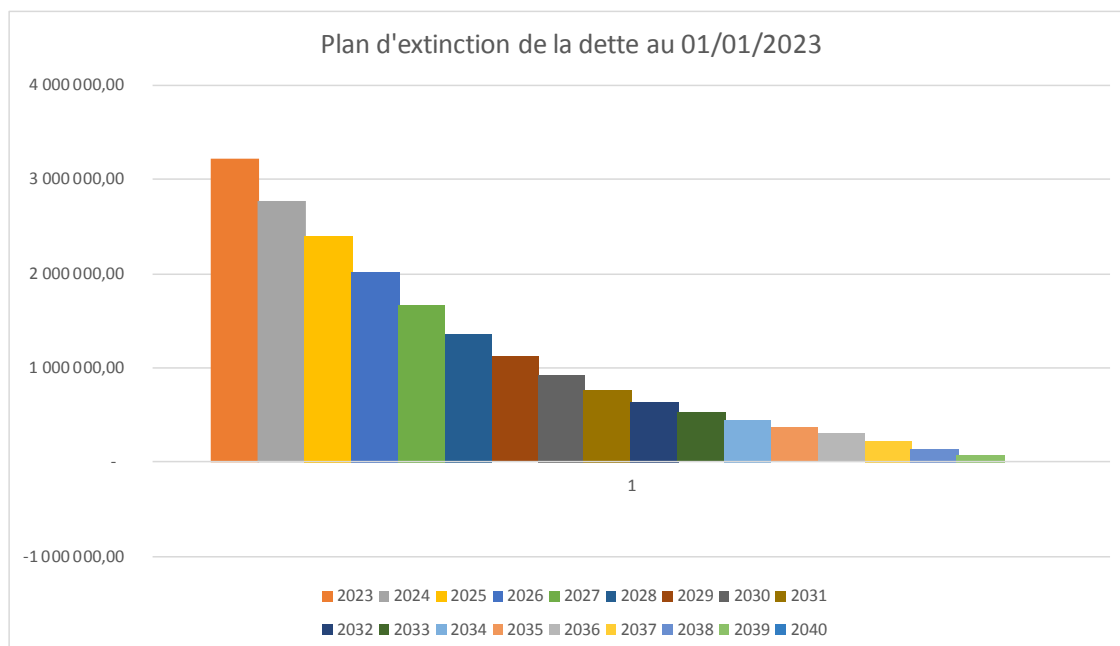
Recettes	BP 2022	CA 2022
Opération réelles	1 349 094,54	1 269 252,74
10 Dotations, fonds divers, réserves	1 173 645,86	1 205 737,03
13 Subvention d'investissement	82 352,00	59 349,03
16 Emprunts et dettes	-	-
20 Immobilisations incorporelles	-	-
23 Immobilisations en cours	-	-
27 Autres immobilisations financières	114 166,68	4 166,68
024 Produits de cessions	- 21 070,00	
Opérations d'ordre	687 450,00	269 249,91
040 Amortissement	277 450,00	269 248,91
041 Opérations patrimoniales	30 000,00	1,00
021 Virement de la section de fonctionnement	380 000,00	
001 Solde positif reporté	1 287 746,53	
TOTAL RECETTES	3 324 291,07	1 538 502,65
Résultat de clôture :		98 390,15 €

Dette

n° emprunt	Année d'encaissement	Dernière année de remboursement	Prêteur	Capital restant dû au 31/12/22
25	2007	2022	crédit agricole	-
26	2008	2023	caisse d'épargne	12 728,37
27	2008	2023	crédit agricole	20 251,77
28	2008	2023	crédit agricole	10 125,50
29	2008	2023	SFIL-DEXIA	36 816,51
30	2011	2026	crédit agricole	111 529,72
31	2011	2026	crédit mutuel	75 000,00
32	2012	2027	caisse d'épargne	172 532,07
33	2013	2027	caisse d'épargne	166 666,80
34	2012	2027	crédit agricole	183 333,46
35	2013	2027	caisse d'épargne	180 788,24
36	2013	2028	Banque Postale	252 739,12
101	2016	2031	crédit mutuel	290 930,59
21	2000	2032	CDC	25 921,79
102	2017	2032	crédit mutuel	411 367,32
106	2019	2039	caisse d'épargne	1 275 000,00
				3 225 731,26

PLAN EXTINCTION DE LA DETTE PAR ANNEE :

ANNEE	CAPITAL	INTERETS	TOTAL
2023	451 112,51	60 615,73	511 728,24
2024	376 262,20	49 229,27	425 491,47
2025	381 489,71	39 778,12	421 267,83
2026	355 621,87	30 232,01	385 853,88
2027	303 579,34	21 426,05	325 005,39
2028	237 418,49	14 950,25	252 368,74
2029	186 843,26	11 148,60	197 991,86
2030	157 352,55	8 797,74	166 150,29
2031	129 974,22	7 011,73	136 985,95
2032	121 077,11	5 705,19	126 782,30
2033	75 000,00	4 620,94	79 620,94
2034	75 000,00	3 923,44	78 923,44
2035	75 000,00	3 225,94	78 225,94
2036	75 000,00	2 528,44	77 528,44
2037	75 000,00	1 830,94	76 830,94
2038	75 000,00	1 133,44	76 133,44
2039	75 000,00	43,59	75 043,59
2040			-
TOTAL	3 225 731,26	266 201,42	3 491 932,68



Evolution de la charge de la dette

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
encours de la dette (01/01/n)	3 910 116,08	4 044 376,49	3 596 521,60	4 867 760,71	4 392 588,81	3 707 788,07	3 225 731,26
annuité	573 502,93	549 772,77	509 948,53	575 821,43	765 015,17	547 526,47	511 728,24
capital	469 904,02	439 839,16	416 229,19	481 690,72	684 795,30	481 526,47	451 112,51
intérêts	115 256,01	109 933,61	93 719,34	94 130,71	80 219,87	66 000,00	60 615,73
annuité/hab	100,28	95,02	87,95	98,99	131,42	94,00	88,06
dette/hab	683,71	698,99	620,30	836,82	754,61	636,53	555,11

Evolution de l'épargne nette

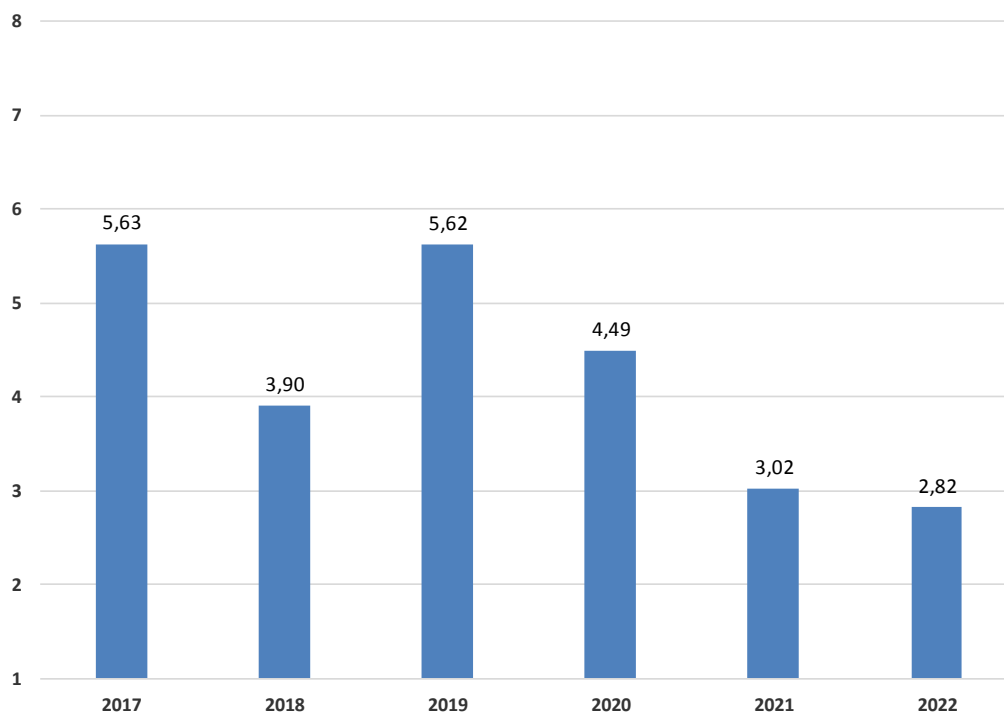
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
épargne brute	792 003	718 766	921 273	865 824	978 619	1 227 818	1 142 695
capital	498 239	469 904	465 529	433 432	499 871	684 800	481 526
épargne nette	293 764	248 862	455 744	432 392	478 748	543 018	661 169

Evolution de la solvabilité

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
encours	3 910 116,08	3 596 521,60	3 596 521,60	4 867 760,71	4 392 588,81	3 707 788,07	3 225 731,26
épargne brute	792 003	718 766	921 273,00	865 824,30	978 618,92	1 227 818,28	1 142 695,03
Solvabilité	4,94	5,00	3,90	5,62	4,49	3,02	2,82

Solvabilité 2017-2022

Encours de la dette/Epargne brute : exprimée en années



BUDGET GENERAL - Section d'investissement

Les réalisations 2022 s'élèvent, en dépenses d'investissement, à la somme de 1 440 112,50 €.

Les réalisations 2022 s'élèvent, en recettes d'investissement, à la somme de 1 538 502,65 €.

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent de 98 390,15 €.

La collectivité n'a pas fait de recours à l'emprunt depuis 2019.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent en 2022 à : 1 538 502,65 €

Voici les principales par ordre décroissant :

Excédent de fonctionnement capitalisé	62,51%
FCTVA	13,54%
Subventions	3,86%
Taxe d'aménagement	2,33%

Les **dépenses "Opérations Equipement"** s'élèvent en 2022 à : 872 112,04 € (baisse de 40,81 %)

Voici les dépenses les plus importantes par ordre décroissant :

Opération voirie (opération 132)	36,78%
Opération médiathèque TANGRAM (opération 200)	24,07%
Opération acquisition d'immeuble (opération 175)	13,39%
Opération acquisition mat. transport (opération 158)	5,04%

Les dépenses pour le Foot 5 n'ont pas été réalisées en 2022, elles sont reportées en restes à réaliser (RAR22)

Des travaux sont envisagés sur d'autres opérations mais l'avancement pour 2022 est au stade des études (notamment la rénovation de l'école Mona OZOUF "REMO" et la rénovation du complexe Pierre BOEDEC "RCPB").

Le **capital restant** dû de la dette s'élève à 3 225 731,26 € au 31/12/2022.

Un emprunt s'est achevé en 2022, quatre arrivent à échéance en 2023. Ensuite, il faudra attendre 2026 pour les prochaines échéances de clôture.

Les subventions

Elles ont toutes été versées pour le marché travaux médiathèque TANGRAM, le montant perçu en 2022 s'élève à 26 398 € portant à 700 852 € les subventions pour ce marché.

Le marché de travaux TANGRAM s'élève à 1 064 636,72 € HT.

Le solde des **subventions** départementales est attendu pour les équipements de TANGRAM :

Nouvelle médiathèque, matériel informatique et audiovisuel+RFID	7 877,00 €
Nouvelle médiathèque, documents	14 000,00 €

Les autres **subventions** importantes et attendues sont pour la voirie (40 000 €), pour le Foot 5 (20 000 €).

La **solvabilité** correspond au stock de la dette divisé par l'épargne brute. Elle indique le nombre d'années nécessaires à rembourser la dette si la totalité de l'épargne brute dégagée était affectée à ce désendettement.

En 2022, elle s'élève à **2,82** années.

L'**épargne nette** (épargne brute-remboursement du capital de la dette) s'élève pour 2022 à **661 169 €**.

2. BUDGETS ANNEXES

Budget "Ateliers relais"

Réalisations 2022 / Fonctionnement

Dépenses	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	9 350,00	4 709,54
011 Charges à caractère général	5 493,80	4 153,34
65 Autres charges de gestion courante	1 600,00	-
66 Charges financières	-	-
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	-
68 Dotations amortissement et provisions	556,20	556,20
022 Dépenses imprévues	700,00	-
Opérations d'ordre	3 850,00	-
023 Virement à la section d'investissement	3 850,00	-
TOTAL DEPENSES	13 200,00	4 709,54
Recettes	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	13 200,00	16 136,15
70 Produits des services	200,00	225,47
73 Impôts et taxes	-	-
75 Autres produits de gestion courante	13 000,00	15 910,68
002 Solde positif reporté	-	-
TOTAL RECETTES	13 200,00	16 136,15

Résultat de clôture : **11 426,61 €**

Réalisations 2022 / Investissement

Dépenses	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	179 310,55	-
21 Immobilisations corporelles	62 000,00	-
23 Immobilisations en cours	105 000,00	-
16 Emprunts et dettes	-	-
020 Dépenses imprévues	12 310,55	-
Opérations d'ordre	-	-
Déficit reporté	-	-
TOTAL DEPENSES	179 310,55	-
Recettes	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	175 460,55	14 215,13
001 Excédent ou déficit invest report	161 245,42	-
10 Dotations, fonds divers	14 215,13	14 215,13
Opérations d'ordre	3 850,00	-
021 Virement de la section de fonctionnement	3 850,00	-
TOTAL RECETTES	179 310,55	14 215,13

Résultat de clôture : **14 215,13 €**

Budget "Pompes funèbres"

Réalisations 2022 / Fonctionnement

Dépenses	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	18 700,03	14 845,89
011 Charges à caractère général	6 286,03	2 782,83
012 Charges de personnel	12 000,00	12 000,00
022 Dépenses imprévues	100,00	-
65 Autres charges de gestion courante	-	-
67 Charges exceptionnelles	250,00	-
68 Dotations aux amortissement pour dépréciation	64,00	63,06
Opérations d'ordre	2 150,00	1 130,26
042 Ordre transfert entre sections	1 130,26	1 130,26
023 Virement à la section investissement	1 019,74	-
TOTAL DEPENSES	20 850,03	15 976,15
Recettes	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	20 000,00	19 781,59
70 Produits de services	20 000,00	19 781,59
75 Autres produits de gestion courante		
76 Produits financiers	-	
001 Solde positif reporté		
TOTAL RECETTES	20 000,00	19 781,59

Résultat de clôture :

3 805,44 €

Réalisations 2022 / Investissement

Dépenses	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	56 949,86	-
21 Immobilisations corporelles	25 000,00	-
23 Immobilisations en cours	28 000,00	-
022 Dépenses imprévues	3 949,86	-
TOTAL DEPENSES	56 949,86	-
Recettes	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	54 799,86	3 549,44
1068 Autres réserves	3 549,44	3 549,44
001 Solde positif reporté	51 250,42	
Opérations d'ordre	2 150,00	1 130,26
021 Virement de la section de fonctionnement	1 019,74	-
040 Opération ordre transfert entre sections	1 130,26	1 130,26
TOTAL RECETTES	56 949,86	4 679,70

Résultat de clôture :

4 679,70 €

Budget "Logements sociaux"

Réalizations 2022 / Fonctionnement

Dépenses	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	5 797,00	3 347,39
011 Charges à caractère général	1 970,00	-
65 Autres charges de gestion courante	100,00	-
66 Charges financières	3 348,00	3 347,39
022 Dépenses imprévues	379,00	-
Opérations d'ordre	4 743,00	-
023 Virement à la section d'investissement	4 743,00	-
TOTAL DEPENSES	10 540,00	3 347,39
Recettes	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	10 540,00	10 634,68
70 Produits des services	370,00	373,00
73 Impôts et taxes	-	-
75 Autres produits de gestion courante	10 170,00	10 261,68
002 Solde positif reporté	-	-
TOTAL RECETTES	10 540,00	10 634,68

Résultat de clôture :	7 287,29 €
------------------------------	-------------------

Réalizations 2022 / Investissement

Dépenses	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	58 719,94	5 535,61
001 Solde exécution section investissement report	48 178,94	-
21 Immobilisations corporelles	1 000,00	-
23 Immobilisations en cours	3 305,39	-
16 Emprunts et dettes	5 535,61	5 535,61
020 Dépenses imprévues	700,00	-
Opérations d'ordre	-	-
	-	-
TOTAL DEPENSES	58 719,94	5 535,61
Recettes	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	53 976,94	6 954,00
10 dotations, fonds divers	6 954,00	6 954,00
13 Subventions	-	-
16 Emprunts et dettes	47 022,94	-
opérations d'ordre	4 743,00	-
021 Virement de la section de fonctionnement	4 743,00	-
TOTAL RECETTES	58 719,94	6 954,00

Résultat de clôture :	1 418,39 €
------------------------------	-------------------

Budget "Réseau de chaleur"

Réalizations 2022 / Fonctionnement

Dépenses	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	78 553,58	57 955,89
011 Charges à caractère général	67 000,97	48 403,28
012 Charges de personnel	6 000,00	6 000,00
65 Autres charges de gestion courante	-	-
66 Charges financières	3 552,61	3 552,61
022 Dépenses imprévues	2 000,00	-
Opérations d'ordre	19 446,42	18 161,08
6811 Dotation aux amortissement	18 161,08	18 161,08
023 Virement à la section d'investissement	1 285,34	-
TOTAL DEPENSES	98 000,00	76 116,97
Recettes	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	85 300,97	85 907,66
70 Vente de produits fabriqués	85 300,97	85 907,66
73 Impôts et taxes	-	-
Opérations d'ordre	12 699,03	12 699,03
777 Quote part des subv	12 699,03	12 699,03
TOTAL RECETTES	98 000,00	98 606,69

Résultat de clôture :	22 489,72 €
------------------------------	--------------------

Réalizations 2022 / Investissement

Dépenses	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	52 580,76	13 787,63
16 Emprunts et dettes	13 800,00	13 787,63
21 Immobilisations corporelles	27 355,76	-
23 Immobilisation en cours (hors opération)	10 000,00	-
020 Dépenses imprévues	1 425,00	-
001 Solde exécution reporté		
Opérations d'ordre	12 699,03	12 699,03
1391 Reprise sur subvention d'équipement	12 699,03	12 699,03
TOTAL DEPENSES	65 279,79	26 486,66
Recettes	BP 2022	CA 2022
Opérations réelles	45 833,37	14 910,19
10 Dotations, fonds divers	14 910,19	14 910,19
16 Emprunts et dettes		
001 Solde positif reporté	30 923,18	
Opérations d'ordre	19 446,42	18 161,08
021 Virement de la section de fonctionnement	1 285,34	
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	18 161,08	18 161,08
TOTAL RECETTES	65 279,79	33 071,27

Résultat de clôture :	6 584,61 €
------------------------------	-------------------

Analyse prospective

Budget Général

Section de fonctionnement

Simulation CA 2023

DEPENSES	CA 2022	Evolution retenue	CA 2023
CHAPITRES	4 322 305,31	11,41%	4 815 312,48
011 Charges à caractère général	1 247 191,89	32,73%	1 655 385,26
012 Charges de personnel	2 552 364,86	3,04%	2 630 000,29
014 Atténuations de produits	9 561,00	4,59%	10 000,00
65 Autres charges de gestion courante	431 248,34	3,84%	447 796,00
66 Charges financières	70 369,40	-14,55%	60 130,93
67 Charges exceptionnelles	4 832,17	3,47%	5 000,00
68 Dotations provisions dépréciation	6 737,65	3,89%	7 000,00
RECETTES	CA 2022	Evolution retenue	CA 2023
CHAPITRES	5 465 000,34		5 674 572,22
70 Produits des services	334 021,32	10,4%	368 757,26
73 Impôts et taxes	3 403 289,17	1,5%	3 454 438,00
74 Dotations, subventions, participations	1 526 170,70	6,3%	1 622 376,96
75 Autres produits de gestion courante	56 742,18	-1,3%	56 000,00
76 Produits financiers	5,49	-100,0%	
77 Produits exceptionnels	82 704,15	-32,3%	56 000,00
013 Atténuation de charges	62 067,33	88,5%	117 000,00

Epargne brute	859 259,74
Remboursement capital de la dette	451 112,00
Epargne nette 2023	408 147,74

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (PROSPECTIVE FINANCIERE RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES)

Dépenses d'investissement hors dette	1 455 000,00	D
Ressources propres FCTVA+Taxe d'aménagement	145 000,00	R
Epargne nette 2023	408 147,74	R (Page 28)
Subventions attendues	92 202,00	R
Emprunt	-	R
Excédent brut de clôture 2023	- 809 650,26	R-D
Excédent de clôture reporté (années antérieures)	2 288 893,62	
Excédent global de clôture	1 479 243,36	

La nécessité de maîtriser au plus près les dépenses de fonctionnement est devenue primordiale dans un contexte d'inflation généralisée et de crise des coûts de l'énergie.

La commune a mis en place un plan de sobriété énergétique ayant pour objectif de réduire de 20% nos consommations d'électricité et de gaz (par rapport à 2021, dernier exercice connu au moment de l'élaboration du plan).

La collectivité se désendette. Un emprunt s'est achevé en 2022, quatre vont s'achever en 2023. Cela donne de la souplesse et nous ouvre la possibilité d'y recourir à nouveau. Ce ne sera toutefois pas nécessaire en 2023 au vu des réserves constituées les années passées par l'excédent reporté".